

Immigration et diversité culturelle : 30 ans d'intégration culturelle des immigrés en France.

Résumé : L'analyse des politiques publiques dans le domaine de l'intégration culturelle des immigrés en France montre à quel point la situation de ce pays est singulière : confrontée à une immigration massive depuis le XIXe siècle, la nation Française a assimilé les éléments exogènes en pratiquant l'égalité des droits et en ignorant les spécificités culturelles et religieuses, cantonnées à la sphère privée. Ce n'est qu'après la décolonisation qu'une approche culturelle des politiques d'intégration a pu voir le jour. Le développement des « relations interculturelles » a été promu à partir des années 80. Toutefois, cette acceptation de la diversité a été très vite encadrée dans une conception républicaine du « vivre ensemble », comme en atteste la création du Haut Conseil à l'Intégration dès 1989. Progressivement, ce qu'on a pu appeler le « modèle français d'intégration » a organisé le consensus républicain autour du refus d'un développement séparé des minorités culturelles, auquel est substituée la promotion de la diversité culturelle, comme richesse commune à partager. Cette conception de la diversité culturelle, qui s'accompagne d'une réaffirmation de la laïcité, débouche notamment sur la concrétisation du projet de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration, dont la création a été décidée en 2004.

Introduction

En cette année européenne du « dialogue interculturel » la présente contribution vise à revenir sur les pratiques concrètes de la « diversité culturelle et du dialogue interculturel » en France, en retraçant le cheminement des politiques publiques dans le champ des « cultures de l'immigration » depuis les années 70 jusqu'à la création de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration en 2004. Il s'agit de montrer la singularité de l'approche française, et la raison pour laquelle le « dialogue interculturel » semble ici une notion surannée.

Il sera utile de revenir dans une première partie sur l'historique de la relation entre culture et immigration, étant entendu qu'en France métropolitaine, les principales sources de la diversité culturelle ne sont pas les minorités culturelles, mais les flux d'immigration depuis deux siècles.

Comment se sont posées les questions ? Comment le regard de la société a évolué, et enfin, comment s'est forgée une vision commune qui a conduit notamment à la création de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration ?

Avant les années 80

La diversité culturelle, que l'on a d'abord appelé le droit à l'exception culturelle, n'est pas dans la tradition française. La République se définit elle-même comme une et indivisible. Elle a longtemps considéré ses valeurs comme universelles par essence. De ce fait, elle ne reconnaît ni les groupes ni les communautés, seulement les « citoyens », individus égaux en droit. Dans cette logique, la France propose une culture commune, une langue, une éducation nationale. Bien avant André Malraux, il était déjà admis que la culture est une affaire d'État, singulièrement dans le domaine du patrimoine et des musées : on parle depuis la Révolution Française des « musées nationaux », depuis le XIXe siècle des « monuments historiques ». Cette conception unitaire n'a pas favorisé à l'intérieur des frontières et même dans « l'Empire » durant la période coloniale une vision plurielle de ce qu'on appelle les « Français ».

Si beaucoup des artistes vivant au XXe siècle en France sont des étrangers, des exilés, ils ne sont pas vécus comme des « immigrés ».

Pour ces raisons à la fois politiques et culturelles, la « culture des immigrés » sera durablement cantonnée au champ de l'action sociale (au Fonds d'action sociale et dans des associations principalement caritatives). Mais après 1962, et surtout avec la crise du pétrole en 1973, les choses changent : il ne s'agit plus nécessairement de provoquer le « brassage » en vue de l'assimilation : les immigrés, notamment les « musulmans d'Algérie », comme on les appelle à cette époque, sont (re)devenus des étrangers comme les autres : leur séjour est vécu comme temporaire, les travailleurs immigrés étant supposés retourner au pays. La politique culturelle en direction des

immigrés oscille entre volonté assimilationniste et désir de maintenir une culture d'origine supposée favoriser un hypothétique retour au pays.

Ainsi, il n'est pas anodin de rappeler que l'agence pour le développement des relations interculturelles (ADRI), qui a pris son appellation en juillet 1982, s'était précédemment appelée « Office national pour la promotion des cultures immigrées » (ONPCI) puis « Information Culture Et Immigration » (ICEI) . La promotion des cultures d'origine, y compris au travers de l'émission de télévision « mosaïque » n'est pas innocente : il faut bien admettre que la promotion des langues et cultures d'origine visait à faciliter un éventuel retour au pays des immigrés... et de leurs enfants.

Après l'arrivée de la gauche au pouvoir en 1981, le rapport « Gaspard » appelle pour la première fois de ces vœux un véritable travail sur la société d'accueil afin de prendre en compte la dimension « interculturelle » de la société. C'est ainsi qu'est créée l'Adri, qui sera chargée de mettre en œuvre cette valorisation d'une France plurielle (extrait des statuts : *L'Adri a pour but de favoriser par tous les moyens l'échange et le dialogue interculturels en vue de l'insertion sociale et professionnelle des populations étrangères et d'origine étrangère dans la société française*).

La création de l'ADRI, ou plutôt la transformation de l'ICEI, marque effectivement un tournant dans la conception que l'Etat se fait de l'intégration culturelle. L'intégration des populations immigrées (qui concerne à cette époque moins des primo arrivants que les familles des travailleurs immigrés) se définit désormais non comme une simple insertion, non plus comme une assimilation, mais comme une véritable interaction entre des populations exogènes désireuses de s'intégrer mais possédant leurs spécificités culturelles et une société d'accueil évoluant avec ces apports.

La création de l'Adri marque surtout la prise de conscience par la société française du caractère permanent voire définitif de l'immigration de l'après guerre avec ses corollaires : la fin du mythe du retour au pays, la nécessité d'un modèle d'intégration, le « développement des relations interculturelles » comme moyen.

Le rapport Gaspard

Le rapport remis par Françoise Gaspard à la gauche nouvellement arrivée au pouvoir apparaît comme un tournant majeur. Il faut rappeler que la remise de ce rapport coïncide également avec les premières émeutes de banlieue autour de Lyon et Marseille (été 81 et 82).

Après avoir rappelé que « la France est une terre d'immigration depuis deux siècles. Par nécessité », le rapport dénonce la politique conduite avant 1974, décrite comme une simple « politique de main d'œuvre », puis celle, sous Giscard, visant à dissuader tous les immigrés non européens de s'intégrer.

Pour les auteurs du rapport, la Gauche doit mettre en place une véritable politique « d'insertion » , qui n'avait jamais été conduite jusqu'alors. Fait nouveau, le rapport dénonce les modalités d'une immigration passée, qualifiée de « coloniale » par ses auteurs : « L'Etat français applique aux immigrés une conception qu'il a expérimentée dans ses colonies. L'élite étrangère se voit reconnaître un droit à la

naturalisation, à condition d'abandonner ses références culturelles, considérées comme inférieures » . Selon les auteurs, cette conception a pour conséquence la constitution ou le renforcement de véritables « ghettos ».

La politique conduite à partir de l'arrêt de l'immigration en juillet 1974 est qualifiée d'assimilationniste. Le rapport pointe toutefois le désengagement des services publics de droit commun (auxquels se substitue l'action du FAS), puis à partir de 1977, la politique systématique d'encouragement au retour. Françoise Gaspard dénonce la politique conduite par le FAS et par l'ICEI visant à « entretenir ou réveiller une nostalgie du pays, en en présentant une image attrayante soigneusement contrôlée par les gouvernements du pays d'origine » ... A lire l'histoire de l'ICEI, puis de L'ADRI, ce contrôle n'a toutefois pas si bien fonctionné que cela !

De fait, le rapport fait le constat de l'échec de cette politique et l'explique à la fois par le fait des nécessités de la présence étrangère, notamment sur le plan économique, et d'autre part, sur le fait que les « travailleurs immigrés » ne sont plus célibataires, ont des enfants scolarisés et souhaitent rester en France.

Pour remédier à cette situation, le rapport propose des mesures dans le domaine social, mais aussi et pour la première fois dans le domaine culturel.

Tout d'abord le rapport plaide pour une France tournée vers le Sud, seul rempart contre les « menaces de l'idéologie d'outre-atlantique » (sic). Ensuite il prône une éducation interculturelle à l'école, y compris dans l'enseignement des langues d'origine des parents. Il préconise la régionalisation du FAS et surtout la participation des immigrés aux instances de décision.

Le rapport insiste ensuite sur la politique d'information, qui doit enseigner aux Français l'apport positif de l'immigration, aux immigrés leurs droits et leurs devoirs, à tous qu'il faut accepter la diversité comme une richesse. L'information doit également lutter contre les idées reçues, telles que « immigration égale délinquance » ou « immigration égale chômage ». La politique d'information doit également mieux répondre aux besoins d'information des populations immigrées. Le rapport Gaspard propose ni plus ni moins que la suppression de l'ICEI dont l'action est jugée trop prestigieuse et dispendieuse, et pas assez efficace. Toutefois, il préconise de garder certains savoir-faire accumulés par la structure, notamment dans le domaine de la documentation et des formations-sensibilisations, reposant sur une approche interculturelle. Le rapport propose le regroupement de ces moyens dans une nouvelle « agence pour le développement des relations interculturelles », ADRI .

Ainsi, pour la première fois dans un rapport public on utilise l'expression « échanges interculturels », dont le développement est présenté comme une condition nécessaire à « l'insertion durable » des étrangers. La troisième partie du rapport est effectivement intégralement consacrée à la définition d'un nouvel objectif de l'action publique : « la promotion des échanges interculturels ».

Dans cette partie, le rapport Gaspard fait le constat de la fermeture des grands établissements culturels aux populations immigrées et du désintérêt du Ministère de la Culture pour ces questions. Il souligne la spécificité de l'action culturelle en direction des immigrés, principalement organisée autour de l'ONPCI, puis de l'ICEI et

par quelques autres organismes financés par le FAS comme le réseau inter-service Migrants. Il fait que le constat que les associations d'immigrés sont peu nombreuses, notamment en raison du décret-Loi du 12 avril 1939 (abrogé par la Loi du 9 octobre 1981).

Le rapport préconise ensuite une « acceptation des différences, condition du développement des échanges entre cultures » . Dans une perspective qui serait qualifiée aujourd'hui de « multi culturaliste », Françoise Gaspard écrit que « ce n'est que dans la mesure où les immigrés et surtout leurs enfants, sauront assumer leurs différences culturelles et les valoriser qu'ils pourront pleinement appréhender le monde dans lequel ils vivent et la place qu'ils y tiennent ».

Elle préconise par exemple la reconnaissance de l'Islam pour éviter le développement de l'intégrisme, mais aussi la reconnaissance de la « double culture » des jeunes pour éviter qu'ils ne se marginalisent. Le rapport Gaspard met d'ailleurs en lumière un fait nouveau qui n'était pas encore apparu dans les débats publics et qui se développera ensuite tout au long de la décennie : la question de la « 2e génération », dont on avait semblé ignorer jusqu'alors l'existence. Apparaîtront ensuite les catégories « jeunes des banlieues », ou « jeunes issus de l'immigration », ainsi que les revendications à une expression propre, portées par la marche pour l'égalité de 1983...

Le rapport Gaspard souhaite que la politique culturelle en direction des immigrés se libère « de l'assistanat et du contrôle social ». Pour que la reconnaissance des autres cultures ne signifie pas repli identitaire, le rapport préconise en parallèle le développement des échanges interculturels.

Cette politique nouvelle doit privilégier 3 axes d'intervention :

- le développement du mouvement associatif (pour lequel L'ADRI devra être mobilisée)
- l'encouragement des expressions identitaires, en particulier par le biais de la musique, de la création audio-visuelle, du développement des radios locales et des médias, et enfin par la reconnaissance du culte musulman.
- l'aide à la mise en pratique de l'approche interculturelle par les collectivités locales, notamment à travers les financements du FAS.

Le rapport de Françoise Gaspard aura de nombreuses conséquences, notamment la création de l'ADRI (voir plus haut), mais aussi la structuration de la politique du FAS dans le domaine de l'action culturelle, de l'information et des médias. Cette structuration sera durable puisqu'elle a subsisté pratiquement jusqu'au milieu des années 2000. Toutefois, la vision implicitement « relativiste » des cultures qui transparaît dans le rapport sera rapidement critiquée et la France reviendra, alternances politiques aidant, à une conception plus équilibrée et plus républicaine de ce qu'on appellera désormais « l'intégration » des immigrés.

La culture au service de l'intégration ?

Créé en 1989, le Haut Conseil pour l'Intégration donnera une définition jusqu'à présent jamais contestée de l'intégration dans son premier rapport. Cette définition sera détaillée ensuite en ce qui concerne les « liens culturels et l'intégration » (1995). Ce rapport, auquel participent sous la présidence de Marceau Long des personnalités remarquables, fera date... Il énonce quelques vérités qui gardent encore aujourd'hui toute leur force :

- 1 L'intégration est un processus spécifique permettant une participation active à la société nationale d'éléments variés et différents, dans une égalité de droits et de devoirs.
- 2 La politique d'intégration valorise la solidarité, met l'accent sur les ressemblances, les convergences. Les spécificités culturelles sont acceptables dès lors que la communauté nationale s'enrichit de cette variété.
- 3 L'intégration ne contredit pas les liens avec la culture d'origine, au contraire, elle noue avec elle une « interaction souhaitable ».
- 4 L'universalisme français accepte la diversité à condition que chacun respecte les règles communes, notamment l'égalité et la laïcité.

Les « relations interculturelles » (au sens où ce terme a été employé jusqu'aux années 90) seront envisagées dans les politiques publiques du Fonds d'action sociale (FAS) ou à l'ADRI en se référant à la définition de l'intégration donnée le HCI, comme un échange « gagnant-gagnant », chacun sortant enrichi de la négociation identitaire à l'œuvre dans la relation. Cette conception dynamique des constructions identitaires a souvent été opposée en France à l'approche « multiculturelle », envisagée comme une simple juxtaposition de cultures communautaires, souvent menacées d'essentialisation.

Le début des années 90 voit un retour en force du traitement social de la question de l'intégration : le contexte politique (la montée de l'extrême droite et la banalisation de son discours xénophobe), l'essoufflement des mouvements anti-racistes, la lente prise de conscience de la spécificité historique de la France en matière d'immigration (premier rapport sur un musée de l'immigration 1991), et surtout le fort consensus républicain autour du modèle d'intégration « à la Française » auront rapidement pour conséquence à la fin des années 90 la remise en question de l'approche interculturelle qui avait prévalu au moment de la création de l'ADRI. La mise en avant des « valeurs républicaines » se renforce d'autant plus que le pacte républicain semble davantage fragilisé par le double effet contraire des discours identitaires et du relativisme des valeurs. La référence à l'interculturel dans les discours publics a quasi disparu à la fin des années 90.

Les structures spécialisées ont toutes été démantelées dans la même période. L'Adri sera elle-même menacée de disparition à plusieurs reprises, avant sa transformation en GIP en 1998. Le principal reproche fait à l'approche interculturelle est le risque d'ethnisation des groupes culturels qu'elle induit. D'autre part, l'approche « culturaliste » a été dans la même époque contestée, notamment par Pierre-André Taguieff qui y voit une nouvelle forme de racisme .

Mais l'action culturelle en faveur des immigrés aura été tout au long de cette période très riche, un terrain de conflits, aggravés par les changements politiques et les querelles quasi claniques. L'histoire mouvementée du Fas et de l'ADRI, régulièrement objets de rapports puis de réformes, montre à quel point l'élaboration d'une politique culturelle dans le domaine de l'intégration a soulevé des contradictions.

L'émergence de la diversité culturelle.

La redéfinition des identités, liée à la globalisation, à la primauté des valeurs individuelles et enfin au mouvement général de relativisation des valeurs a rendu nécessaire, en France également, la réévaluation des relations au monde, dans une vision que l'on qualifie parfois de post-coloniale. Il est banal de rappeler que cette redéfinition est souvent présentée en France comme étant plus difficile ou du moins plus douloureuse qu'ailleurs, tant l'idéal républicain s'est nourri d'un universalisme qui rend proprement impensable l'idée même de différenciation.

Face à l'explosion des différences perçues, ou du moins des approches différentielles, l'introduction de la diversité culturelle dans les politiques culturelles des grandes nations a pris depuis la fin du XXe siècle deux voies différentes :

1. Soit le développement et la valorisation des différences elles-mêmes, au profit d'une reconnaissance des groupes, minorités, particularismes de tous ordres... mais cette orientation se heurte en France à la vision républicaine. Dans les pays où elle se pratique, elle peut en outre menacer la cohésion nationale, l'espace du collectif se désagrégant progressivement au profit des oppositions communautaires (ethniques, religieuses, etc.) lorsque le national n'est plus assez fort pour contenir les forces centrifuges.

2. Soit l'ouverture de la culture commune à la réalité de la diversité. Cette seconde voie implique :

- Un travail sur la démocratie culturelle : toutes les catégories de population doivent être représentées et se reconnaître dans la culture légitime, dont le périmètre doit en retour être élargi ;
- Un travail sur l'offre : les valeurs communes doivent introduire la diversité comme richesse à partager. La cohérence globale doit être préservée et renforcée.

La Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration s'inscrit très fortement dans cette deuxième approche. Ce n'est que récemment que la France a admis la nécessité de reconnaître l'importance de l'immigration dans la construction nationale : alors que les États-Unis ou le Canada se vivent comme des pays d'immigration, la France, bien qu'elle ait été un pays d'immigration de manière quasi continue depuis les années 1820 jusqu'à aujourd'hui, a toujours occulté cette réalité. Il est vrai que dans le même temps, la plupart des pays européens étaient des pays d'émigration. Ce n'est que durant les années 1980 que les historiens du mouvement ouvrier ont mis au jour la constance de ces mouvements démographiques. Et il aura encore fallu attendre près de 20 ans pour qu'une institution soit consacrée à l'histoire de

l'immigration. Ainsi, la Cité nationale de l'histoire de l'immigration, dont la création a été décidée en 2004, a l'ambition d'apporter cette reconnaissance.

La Cité nationale de l'histoire de l'immigration a l'ambition d'être une institution culturelle, mais aussi de poursuivre des missions éducatives, scientifiques et citoyennes. Elle se situe sur une position originale et risquée, à la fois par ses thématiques et son mode d'action, qui donne à réfléchir sur la place et le rôle des institutions culturelles patrimoniales dans le monde d'aujourd'hui. Ainsi la Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration ne veut pas être le musée des cultures d'origine, encore moins celui des communautés, mais bien celui des valeurs communes et du destin partagé. Le sujet n'est pas « eux », mais « nous », ce nous englobant la volonté de reconnaître les différences pour les partager. En ce sens on peut affirmer que l'institution culturelle est aussi un outil de cohésion nationale.

Il faut bien admettre que l'ouverture de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration constitue à de nombreux égards un pari : celui de changer les représentations, afin de donner des clés pour comprendre ce que veut dire être français, dans un monde où la question identitaire engendre crispation et repli. Il s'agit d'un travail symbolique et de longue haleine. Qui pourrait, mieux qu'une institution culturelle remplir cette mission de légitimation ?

Pour remplir cette fonction patrimoniale, nous avons préconisé la constitution d'un musée national, car en France ce sont les musées nationaux qui conservent au nom du peuple français les trésors de la République. Il faut bien admettre qu'ériger en musée national une institution culturelle consacrée à l'immigration n'allait pas de soi : la position du Ministère de la Culture n'a pas été d'emblée favorable et il fallait convaincre que l'on pouvait construire un musée sans collections au départ sur un thème qui est tout sauf « noble » (alors que les musées, bien qu'ils s'en défendent, poursuivent également une tradition aristocratique). Mais il faut insister sur le fait que la Cité n'est pas seulement un musée, car il faut « confronter » le patrimoine à la réalité du sujet.

La programmation culturelle est nécessitée par le fait qu'une simple exposition permanente ne peut présenter de manière définitive toutes les facettes de la thématique : il s'agira de montrer par des expositions temporaires variées que la question de l'immigration n'enferme pas, mais ouvre sur le monde, sur les questions de la société d'aujourd'hui. La programmation doit être aussi l'occasion de mettre en œuvre des co-productions, pour inciter d'autres institutions culturelles ou non, publiques ou privées, à aborder les thèmes de la Cité. Mais les expositions ne peuvent suffire à tout couvrir: ce sont des créateurs qui seront sollicités pour interroger le monde d'aujourd'hui et proposer une approche sensible de ces questions : artistes en résidence, spectacles en format réduit ou hors les murs, déambulations, ateliers, viendront habiter au sens fort la Cité pour en faire un musée vivant. Il faudra composer avec le Monument qui résiste et impose son propre discours. Il faudra déconstruire, mettre en abyme, dialoguer, ponctuer.

Ce beau programme n'est pas seulement un défi par les thèmes qu'il aborde, il doit déplacer les frontières institutionnelles : pas vraiment institution sociale, il n'est pas non plus un établissement de pédagogie et de recherche, il est encore moins un centre d'art, et pourtant il doit être un peu tout cela à la fois, il doit simultanément

bousculer les idées reçues et créer du lien. La Cité nationale oblige également à repenser la relation entre la connaissance scientifique et la création artistique : ce qui est évident pour les « sciences dures » l'est moins pour l'histoire et l'humain. Enfin, l'institution a l'ambition d'associer la société civile par l'intermédiaire de son réseau : voilà peut-être le principal défi : faire qu'une institution patrimoniale soit également le résultat d'une prise en compte de la demande sociale et pas seulement le produit d'une offre culturelle institutionnelle.

Si la Cité nationale de l'histoire de l'immigration réussit son pari, elle sera, au sens noble, un espace de confrontation nécessaire entre soi et l'autre, alors que jusqu'à présent les migrations ont été vécues comme des sources de conflit.

Pour atteindre son but, la Cité nationale de l'histoire de l'immigration doit réussir à dépasser un certain nombre de contraintes :

- Faire en sorte que la question de l'immigration devienne un thème culturel « légitime ». Ce n'est pas tout à fait le cas encore.
- Questionner la fonction des musées dans le monde d'aujourd'hui. À cet égard, la Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration est une sorte de test pour vérifier la capacité des institutions culturelles françaises à évoluer. Ainsi, la diversité culturelle est difficile à mettre en œuvre concrètement, qu'il s'agisse de débattre des acquisitions du musée, des choix de programmation culturelle ou encore de la politique des recrutements lorsque l'on doit se limiter à des agents publics.
- Introduire une véritable démocratie culturelle, qui reste souvent à la porte des institutions culturelles, pour que la politique de l'offre s'enrichisse de la demande sociale. À cet égard, la capacité du futur établissement à véritablement intégrer le réseau à la définition de ces orientations aura valeur de test. De la même façon, la mise en interaction du public et des acteurs de la société civile avec le projet scientifique et culturel reste une belle idée à « pratiquer ».
- Continuer à inventer une muséologie qui ne soit ni celle des objets, ni celle des discours, mais plutôt celle des regards où le point de vue de « l'autre » doit avoir sa place. Ce défi à relever, c'est peut-être là le point commun entre les nouveaux projets de musées qui voient le jour depuis quelques années : le MUCEM, Branly, le musée des Confluences à Lyon, et la Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration. Mais ce qui différencie peut-être la Cité des autres projets, c'est que si tous ont été conçus par la volonté publique, seul celui-ci résulte en premier lieu d'une demande sociale, qui s'est exprimée durant des années par l'entreprise d'universitaires et de militants associatifs avant que la décision politique de réaliser le projet puisse être prise.

Quoi qu'il en soit, depuis le 10 octobre 2007, le succès public de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration se confirme. Six mois après son ouverture, près de 100 000 personnes ont visité l'exposition permanente « Repères » et découvert deux siècles d'histoire de l'immigration en France. Cette nouvelle institution répond à une demande sociale et culturelle forte de la société française. Cette première étape accomplie, la Cité propose depuis le début de l'année 2008 de nombreuses activités pour les enseignants, les scolaires et le grand public ainsi que des expositions temporaires. Parmi toutes les manifestations en cours, la participation à l'année

européenne du dialogue interculturel, dont l'établissement public est l'opérateur pour la France, constitue un des moments phares de l'année 2008.

Le dialogue interculturel dans l'Union Européenne

L'intérêt de l'année européenne du dialogue interculturel est de poser ces questions dans un cadre nouveau, celui d'une Europe « multiculturelle » à 27.

Alors qu'elle semblait épuisée à l'intérieur des frontières nationales, la question de l'interculturel se pose d'une manière nouvelle à l'échelle de l'Europe : comment définir l'intégration européenne et les relations interculturelles au sein de l'Europe ? Il est clair que cette question doit être travaillée, et d'autant plus que les populations adhèrent avec difficulté au projet européen.

Il est certain qu'une Europe à 27 pose des problèmes inédits d'intégration culturelle et disons-le d'identité dans une Europe dont les contours semblent de plus en plus flous au fur et à mesure qu'ils s'éloignent du noyau initial.

Dans ce contexte, la question des migrations peu apparaître comme « préoccupation » commune à tous les Européens. Ce n'est pas un hasard si la question des frontières est devenue aussi centrale. D'une manière plus positive, on soulignera à quel point l'histoire de l'immigration européenne a aussi construit l'identité européenne : les immigrés (belges, polonais, italiens, portugais, etc) ont fait « l'Europe par le bas », pour paraphraser une expression désormais célèbre . Il est indéniable que la France, grâce à la création de la CNHI peut valoriser son approche en ce domaine.

Cependant, la perception des questions d'immigration, comme menace pour la cohésion, est inégale selon les pays d'Europe. D'autre part, l'appel à idées lancé par Bruxelles à partir de 2006 pour préparer l'année européenne du dialogue interculturel, a montré une césure entre les pays européens pour lesquels le dialogue interculturel évoque une ouverture vers les autres pays européens et ceux pour lesquels il réfère à la cohésion sociale.

Il se pose également la question du droit des minorités, question sur laquelle la France est, par tradition juridique, en retrait.

Enfin, la question des religions, et singulièrement de la place de l'héritage judéo-chrétien et de l'Islam, est un sujet qui concerne tous les pays européens, avec, là encore, une spécificité affirmée en France, qui est l'un des rares pays de l'UE à ne pas aborder la question religieuse dans son programme annuel.

Le tableau de l'ensemble des projets nationaux pour l'année européenne publié début 2008 par la commission européenne témoigne à la fois de l'extrême diversité des approches nationales, mais également de l'inégal investissement des 27 pays dans la thématique du « dialogue interculturel » .

Il est encore un peu tôt pour faire le bilan de cette année européenne, mais il n'est pas douteux qu'elle aura contribué au moins un peu à décriper la question en la

sortant dans chaque Etat de la problématique de l'identité nationale. Finalement les pays européens découvrent qu'ils ont des traditions différentes, y compris dans la conception de la nation, mais qu'ils sont confrontés à des questions similaires, concernant par exemple la politique d'intégration des migrants. La Commission Européenne espère à juste titre que cette année permettra de mettre en commun les « bonnes pratiques ». En ce domaine, la France continue d'avoir une position originale, puisque confrontée à l'immigration depuis deux siècles (ce n'est pas le cas des autres pays d'Europe), elle a mis en place depuis 50 ans des instruments d'intégration culturelle.

Mais les expériences de ces dernières années, tant en France que dans les autres grands pays d'immigration, montrent qu'il n'y a pas de « modèle d'intégration miracle » et qu'un modèle européen reste à inventer.

Luc GRUSON,

*Ancien directeur de l'Agence pour le Développement des Relations Interculturelles puis du GIP de préfiguration de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration, Il est actuellement directeur général adjoint de l'Etablissement public de la porte Dorée – Cité nationale de l'histoire de l'immigration.
Professeur associé à l'université de Franche Comté (Laboratoire ThéMA – UMR 6049).*

Bibliographie :

AGENCE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES RELATIONS INTERCULTURELLES (Adri), **Echanges pour l'intégration**, Paris, Adri, 1996

AGENCE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES RELATIONS INTERCULTURELLES (Adri), **Vers la démocratie culturelle, actes des ateliers de l'intégration locale 2001**, Paris, Adri, 2001, 134 p.

AMSELLEM G. **Le musée, la ville et les populations défavorisées. Rapport au Ministre de la Culture**, Paris, ministère de la Culture et de la Communication, mars 1998. 32 p

BEGHAIN P., **Le patrimoine. Culture et lien social**, Paris, Presses de Sciences Po, 1998. 115 p.

BENHAMOU Françoise, **Les dérèglements de l'exception culturelle**, la couleur des idées, Seuil, Paris 2006.

COLIN B. (dir.). **Action culturelle dans les quartiers. Enjeux, méthodes**, Paris, Opale, 1998, 219 p.

DONNAT Olivier (dir.), **Regards croisés sur les pratiques culturelles**, Paris, La Documentation française, 2003, 348 p., collection Questions de culture

ESCAFRE-DUBLET Angéline, **Etat, culture, immigration : 1958-1991, la dimension culturelle des politiques d'immigration**. Thèse IEP PARIS juin 2008 sous la direction de Jean-François Sirinelli et Patrick Weil.

GASPARD Françoise, **L'information et l'expression culturelle des communautés immigrées en France, bilan et propositions**, rapport à François AUTAIN, secrétaire d'Etat chargé des immigrés, Paris octobre 1982, 68p.

GRUSON Luc, **Les cultures urbaines, points de repères et références**, introduction au répertoire des cultures urbaines, EPPGHV, Adri Paris 1999.

GRUSON Luc, **Altérités, un magazine consacré à la diversité culturelle** (Hommes & Migrations N°1240, novembre 2002)

GRUSON Luc, **Peut-on réconcilier diversité culturelle et cohésion nationale ? Le cas de la Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration**, Communication pour le séminaire « la France et ses autres, nouveaux musées, nouvelles identités», 1er et 2 juin 2006 The University of Chicago Center in Paris, Maison René Ginouvès, UP X Nanterre. (Article paru dans « les cahiers parisiens N° 3 – The University of Chicago Center in Paris 2007).

GRUSON Luc, **Culture et quartiers, comment combler les fossés** (revue "Fondations", Fondation Abbé Pierre, Paris, 2001)

HALL Stuart, **Identités et cultures, Politiques des cultural studies**
Traduit de l'anglais par Christophe Jaquet., Edition établie par Maxime Cervulle. Editions Amsterdam, Paris 2007, 334 p.

LAHIRE Bernard, **La culture des individus, dissonances culturelles et distinction de soi**, Paris, LA DECOUVERTE, 2004, Collection textes à l'appui

LEXTRAIT F., VAN HAMME M., GROUSSARD G., **Une nouvelle époque de l'action culturelle**, Paris, la Documentation française, 2001, 260 p.

MATARASSO F., HURSTEL J., BONNIEL J., et al., **Pratiques artistiques, développement culturel et régénération urbaine**, Observatoire des politiques culturelles, n° 16, automne 1998, p. 8-17.

MAURIN Éric, **Le ghetto français. Enquête sur le séparatisme social**
Paris, La République des idées, Le Seuil, 2004, 96 p.

METRAL Jean (coordination), **Les aléas du lien social. Constructions identitaires et culturelles dans la ville**, Paris, ministère de la Culture et de la Communication, 1997, 206 p., bibliogr. 14 p.

MILLOT Virginie, **La construction par le vide, une analyse du lien social et des stratégies identitaires, autour du mouvement hip-hop lyonnais**, Ministère de la culture, mission du patrimoine ethnologique, janvier 1994.

MONTFORT J-M , VARINE (de) H., **Ville, culture et développement : l'art de la manière**, Paris, Syros, 1995, 245 p.

NOIRIEL Gérard, **Le creuset français. Histoire de l'immigration XIX-XXèmes siècles**
Paris, Le Seuil, 1988, 441 p.

PEBAY-CLOTTES I., **Des femmes, des villes, des musées. Culture, altérité, transmission**, Pau, Maison des femmes du Hédas, Musée national du château de Pau, juin 2003, 111 p.

PESQUEUX Yvon, **L'entreprise multiculturelle**, l'Harmattan, l'esprit économique, Paris, 2004

POTEAU G, BLAIZE JC., **Culture et intégration : expériences et mode d'emploi**, Voiron, La lettre du cadre territorial, 1998, 153p

SAEZ J.P. (direction), **Identités cultures et territoires**, Paris, 1995, Éditions Desclée de Brouwer, Collection Habiter, 267p.

SAEZ J.-P. **Multiculturalisme, interculturalité et politiques culturelles**, Observatoire des politiques culturelles, été 2000, n°19, p. 4-6

SAID Edward W. **Culture et impérialisme**
Fayard, Paris, 2000.

SAYAD Abdelmalek, **La double absence**
Paris, Seuil, 1999, 437 p., bibliogr.

TRIBALAT Michèle, **Faire France : une enquête sur les immigrés et leurs enfants**
Paris, La Découverte, 1995, 232 p. (Essais)

WEIL Patrick, **Qu'est-ce qu'un Français ? Histoire de la nationalité française depuis la Révolution**
Paris, Grasset, 2002, 401 p.

WIEVIORKA M., OHANA J. (dir.), **La différence culturelle. Une reformulation des débats**, Colloque de Cerisy, Paris, Balland, 2001, 477 p.